



## Litige pour un deménagement

Par **sebastien**, le **23/06/2009** à **16:18**

Bonjour,

actuellement en guadeloupe, je dois déménager pour la métropole, les devis établis par le déménageur prévoient un débarquement pour le port du Havre et une livraison sur Sissonne. Il a été entendu avec le commercial que si mon véhicule était livré à mon nouveau domicile et seulement dans ce cas, qu'il fallait pour des raisons de commodité qu'il soit livré sur Marseille pour que la totalité de mon garde-meuble, véhicule et colis maritime puisse être livrée à mon domicile.

Le bateau parti pour Marseille, on m'informe qu'on ne me livre plus mon véhicule et qu'il faut que je fasse 850 kms aller-retour contre 350 pour le Havre pour le récupérer et ce à mes frais ou verser la somme de 700 à 800 euros pour le faire livrer. J'ai cherché des solutions avec la société sans succès car ils ne veulent pas reconnaître leur erreur.  
quel recours puis-je attendre?

merci..